

# Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

**Châteauneuf-de-Randon Me Jean Villar 3 E 3175, AD Lozère, de 01/1642 au 26/11/1642 - pas de rubrique - relevé par Roger Duranté**

Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 137	1642/10/10	Lodz	Ch.-de-Randon, Langogne	<b>AIGLIN Jean, MERLE Martin</b>	Me Martin MERLE, de Langogne, baillif du Randonat, au nom de Mgr le marquis de POLIGNAC, baron de Randon et du Randonat, suite à l'acquisition par Jean AIGLIN vieux, de Châteauneuf, d'un champ lors d'un échange avec Vidal MOULIN, des Combettes, passé devant Me BOUQUET, lui applique le droit de lodz.
5 E 3175 Me Villar / 82	1642/06/30	Reconnaissance	Ch.-de-Randon (Chaninac)	<b>ARZALIER Marguerite, LHERMET Privat</b>	Privat LHERMET, de Chaninac (Châteauneuf-de-Randon), comme père de Vidal LHERMET, et, celui-ci, comme mari d'Isabelle ARZALIER, a reçu de Marguerite ARZALIER, veuve de Vidal MARTIN, absente, représentée par Isabelle BARTHELEMY, veuve, sa belle-fille, 30 livres sur la dot promise à ladite Isabelle en son CM avec ledit LHERMET passé devant Me Jean VILLAR, ainsi que 20 livres léguées par ladite feu Marguerite ARZALIER à ladite Isabelle en son testament reçu par Me ROCHER où elle avait désigné comme héritière universelle ladite Marguerite ARZALIER, sa soeur.
5 E 3175 Me Villar / 59	1642/05/28	CM	Arzenc (le Bourg, les Estrets)	<b>AUJOULAT Privat, MARCON Jeanne</b>	Privat AUJOULAT, maréchal, d'Arzenc, avec Jeanne MARCON, fille d'Antoine MARCON et Hélix FABRE, des Estrets (ibidem), veuve de Jean MERCIER, de L'Hermet. Le fiancé est assisté de Pierre AUJOULAT, son frère. La dot : 300 livres, du bétail, du seigle, le nécessaire pour le lit, 2 robes dont la nuptiale, de couleur, avec ses "habits menus", pourpoint, haut et bas-de-chausses pour le fiancé, tout ceci pour ses droits de nature ; 100 livres sur les biens de feu Jean MERCIER, précédent mari de la fiancée ; étrennes pour Jeanne AUJOULAT, soeur du fiancé, et pour les enfants de celui-ci.
5 E 3175 Me Villar / 136	1642/10/10	Lodz	Ch.-de-Randon, Langogne	<b>BARTIER Guillaume, MERLE Martin</b>	Me Martin MERLE, de Langogne, baillif du Randonat, au nom de Mgr le marquis de POLIGNAC, baron de Randon et du Randonat, suite à l'acquisition (devant Me Jean VILLAR) par Guillaume BARTIER, de Châteauneuf, d'une maison appartenant à Anne RAMEIL et Vidal ROCHER, mère et fils, lui applique le droit de lodz.
5 E 3175 Me Villar / 83	1642/07/03	Achat	Ch.-de-Randon (Albugès, le Bourg)	<b>BARTIER Guillaume, RAMEIL Anne, ROCHER Vidal</b>	Anne RAMEIL, veuve de Pierre DURAND, et Vidal ROCHER, son fils et donataire, habitants de Châteauneuf-de-Randon, vendent pour 400 livres à Guillaume BARTIER, dudit lieu, demeurant pour rentier à la métairie d'Albugès, une maison de 3 étages couverte en lauses (confronts),

Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 182	1642/12/03	Reconnaissance	Allenc (Monbel)	<b>BASTIDE Claude, DURAND Antoine</b>	Antoine DURAND, de Monbel, comme mari d'Agnès VALENTIN, a reçu de Claude BASTIDE, comme mari de Jeanne VELAIC, mère d'Agnès, 120 livres sur la dot faite au CM passé devant Me DURAND. Par ailleurs, ledit BASTIDE se dit entièrement payé par ledit DURAND de l'arrentement qu'il lui avait consenti par acte chez Me PINEDE.
5 E 3175 Me Villar / 41	1642/04/27	Achat	St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier)	<b>BASTIDE Claude, MERCOAL Jean</b>	Jean MERCOAL, laboureur, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), vend pour 120 livres à Claude BASTIDE, marchand, dudit lieu, une rente annuelle de 6 livres.
5 E 3175 Me Villar / 180	1642/12/03	Reconnaissance	Ch.-de-Randon (la Gleisolle, le Bourg)	<b>BATAILLE Pierre, VERDIER Vidal</b>	Vidal VERDIER, de Châteauneuf, comme mari de Jeanne BATAILLE, reconnaît avoir été payé par Pierre BATAILLE, son beau-frère, de la Gleisolle (ibidem), de la dot constituée à ladite Jeanne par feus Antoine BATAILLE et Marguerite TAULEMESSE, ses père et mère, au CM reçu par Me Jean VILLAR, ainsi que 3 et 15 livres léguées par ces derniers à leur fille en leur testament reçu par même notaire.
5 E 3175 Me Villar / 75	1642/06/25	Reconnaissance	Arzenc	<b>BEIRAC Jean, RICON Antoine</b>	Antoine RICON, tailleur, d'Arzenc, comme mari de Marguerite BEIRAC, reçoit de Jean BEIRAC, son beau-père, dudit lieu, 15 livres sur la dot faite au CM reçu par Me BRESSOLLES.
5 E 3175 Me Villar / 74	1642/06/25	Quittance	Allenc (Roussials), St-Julien-du-Tournel (la Beissière)	<b>BENOIT Pierre, RICHARD Elie</b>	Elie RICHARD [écrit tantôt "Hélias", tantôt "Hélie"], de la Beissière (St-Julien-du-Tournel), reçoit de Pierre BENOIT, de Roussials (Allenc), 250 livres suite à la vente, "passé le terme", d'un pré et d'un champ devant Me JULLIEN, notaire de Mende, le 23/05/1637. Ce règlement de dette avant terme permet audit BENOIT d'éviter la vente des terres. Parmi les témoins, Jean RICHARD, de Villesoule, frère d'Elie.
5 E 3175 Me Villar / 154	1642/11/07	Achat	Allenc (Gourgons), Ch.-de-Randon	<b>BICAN Guillaume, TREMOLET Privat</b>	Privat TREMOLET, de Châteauneuf, comme fils et héritier de feu Jeanne BONNET, vend pour 123 livres à Guillaume BICAN, habitant de Gourgons (Allenc), plusieurs pièces qui représentent 1/5ème de la métairie ayant appartenu à feu Jean BONNET, aïeul dudit Privat. C'étaient les droits de nature donnés par ledit feu BONNET à sa fille, ladite feu Jeanne.

Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 120	1642/09/08	Quittance	St-Frézal-d'Albugès (Chazaux), Chaudeyrac (Clamouse)	<b>BOHAT Ferréol, LHERMET Agnès, PONTIER Antoine, GRAVIL Antoine</b>	Jean SIEU, mari de feu Benoîte ITIER, Antoine PONTIER, mari de Jeanne ITIER, et Antoine GRAVIL, fils et donataire de Marie ITIER, veuve de Guillaume GRAVIL, tous habitants de Chazaux (St-Frézal-d'Albugès), ont reçu de Ferréol BOHAT et Agnès LHERMET, de Clamouse (Chaudeyrac), cette dernière veuve d'André ITIER, son 1er mari, frère desdites ITIER, 20 livres pour chaque soeur, léguées par ledit feu André en son testament reçu par Me BRESSON. Ce paiement se fait à l'occasion du décès de feu Vidal ITIER, fils et héritier dudit feu André, ledit Vidal dont sa mère, ladite LHERMET, est héritière.
5 E 3175 Me Villar / 99	1642/08/10	CM	Allenc (La Salesse)	<b>BOISSET Antoine, DUBOIS Hélix</b>	Antoine BOISSET, fils de feu Antoine BOISSET et d'Agnès BOYER, avec Hélix DUBOIS, fille de feus Barthélemy DUBOIS et Antoinette MAURIN, tous habitant la Salesse (Allenc). Le fiancé est assisté de sa mère et de Jean BOYER, son oncle, de Chaudeyrac ; le fiancé, de Benoît DUBOIS, son frère. La fiancée se constitue en tous ses biens. Rien d'autre sur le plan financier, sauf la "garantie" habituelle sur les 2 têtes en cas de décès.
5 E 3175 Me Villar / 73	1642/06/19	CM	Langogne (Barre), Ch.-de-Randon	<b>BONIDAN Henri, PLANTADE Antonie</b>	Henri BONIDAN, praticien, de Barre [Langogne], fils de feus Jean BONIDAN et Jeanne CHAPELIER [écrit "CAPPELIERE"], dudit lieu, avec Antonie PLANTADE, veuve de feu Barthélemy LAGET, fille d'André PLANTADE et Catherine VERDIER, de Châteauneuf. La fiancée se constitue en tous ses biens, y compris la dot à elle-faite par ses parents lors de son CM avec ledit feu LAGET, reçu par Me AUDIBERT, notaire d'Alès-30.
5 E 3175 Me Villar / 98	1642/08/08	Testament	Arzenc (les Combettes)	<b>BONNIOL Pierre</b>	Pierre BONNIOL, fils de feu Jacques BONNIOL, habitant les Combettes (Arzenc), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Dispositions en faveur de Jean et Louis BONNIOL, ses fils et de Catherine ANDRE, ainsi que de l'éventuel postume. Il confie la tutelle, l'usufruit et l'administration de ses biens et de ceux des enfants (ils sont encore en âge de "pupillarité"), à sadite femme. Il la fait aussi héritière universelle en fidei-commis à restituer à l'un des enfants. Legs à Claude DURAND, mère du testateur. Le testateur est le beau-frère de Jean VERDIER, témoin. <b>[La femme du testateur est prénommée une fois "Agnès" et 2 fois "Catherine" dans cet acte mais dans 2 autres registres elle est appelée "Catherine"]</b>

Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 65	1642/06/04	Quittance	Arzenc (Le Giralès), Rimeise (le Vestit)	<b>BONNIOL Vidal, BONNIOL Jean</b>	Jean BONNIOL, natif du Giralès, habitant du Vestit (Rimeise), reçoit de Vidal BONNIOL, son frère, laboureur, dudit lieu, fils et héritier de feu Pierre BONNIOL, 75 livres pour restes et entier paiement de ses droits de nature. Cité, feu Etienne BONNIOL, autre frère. Renvoie à un contrat de transaction passé entre eux devant Me Jean VILLAR. Parmi les témoins, Jean SARRAZIN, beau-fils dudit Jean BONNIOL.
5 E 3175 Me Villar / 88	1642/07/09	Achat	Ch.-de-Randon (l'Habitarelle, le Bourg)	<b>BONNET Guillaume, CRUEIZE Jean</b>	Jean CRUEIZE, lieutenant en la justice de Châteauneuf, vend pour 1200 livres à Guillaume BONNET, de l'Habitarelle, lèz-Châteauneuf, un pré sis au terroir des Combettes-Mercières (confronts). 20 livres payées immédiatement ; le reste sera payé aux héritiers de feu Jean de LACOUR, docteur en droit, sieur des Mazes, de Mende, à qui ledit CRUEIZE la doit (contrat passé entre eux devant Me DESTRUCTIS).
5 E 3175 Me Villar / 85	1642/07/05	Reconnaissance	Ch.-de-Randon (l'Habitarelle, les Combettes)	<b>BONNET Guillaume, HEBRARD Antoine</b>	Antoine HEBRARD, des Combettes, comme mari d'Hélix BONNET, reçoit de Guillaume BONNET, son beau-frère, de l'Habitarelle, 30 livres sur la dot promise au CM passé devant Me LAHONDES, notaire d'Auroux.
5 E 3175 Me Villar / 35	1642/03/20	Achat	Ch.-de-Randon (les Combettes, l'Habitarelle)	<b>BONNET Guillaume, SERIERE Charles</b>	Charles SERIERE [écrit "SEREYRE"], des Combettes (Châteauneuf), vend un pré (confronts) à Guillaume BONNET, de l'Habitarelle.
5 E 3175 Me Villar / 140	1642/10/10	Lodz	Ch.-de-Randon (l'Habitarelle), Langogne	<b>BONNET Guillaume, SERIERE Charles, MERLE Martin</b>	Me Martin MERLE, de Langogne, baillif du Randonat, au nom de Mgr le marquis de POLIGNAC, baron de Randon et du Randonat, a requis Guillaume BONNET, de l'Habitarelle, prendre lodz d'un pré acquis de Jean CRUEIZE, lieutenant en la Cour ordinaire de Châteauneuf (contrat reçu par Me Jean VILLAR) et d'un autre pré acquis de Charles SERIERE, des Combettes.
5 E 3175 Me Villar / 90	1642/07/09	Rémission	Ch.-de-Randon, Grandrieu	<b>BOSCHET Jean, PONTIER Jean</b>	Jean PONTIER, fils de feu Etienne PONTIER, natif de Châteauneuf, habitant Grandrieu, cède pour 100 livres à Jean BOSCHET, maître-maréchal de Châteauneuf, tous ses droits sur les biens de ses défunts père et mère.
5 E 3175 Me Villar / 129	1642/10/10	Lodz	Ch.-de-Randon (les Combettes), Langogne	<b>BOUQUET Antoine, MERLE Martin</b>	Me Martin MERLE, de Langogne, baillif du Randonat, au nom de Mgr le marquis de POLIGNAC, baron de Randon et du Randonat, suite à l'acquisition d'un pré par Antoine BOUQUET, des Combettes (Châteauneuf), lui applique le droit de lodz (21 livres). Parmi les témoins, Dimanche et Guillaume ROMIEU, de Serres (Pierrefiche).

Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 94	1642/07/20	Rémission	Ch.-de-Randon (l'Habitarelle), St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier)	<b>BOUQUET Guillaume, SIRVEN Pierre</b>	Pierre SIRVEN, fils émancipé de Jean SIRVEN, habitant à présent le Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), reçut de son père, l'année dernière, sous forme d'une rémission, un pré sis au terroir de la Fage (acte reçu par Me Jean VILLAR). Moyennant cette rémission, il devait payer 120 livres à Jean SOUCHON et 20 livres à son propre père. N'ayant pas les moyens de payer cet engagement, il fait lui-même, pour 180 livres, rémission de ce pré (confronts) à Me Guillaume BOUQUET, notaire de l'Habitarelle. Une note marginale du 05/04/1650 indique que Jean SIRVEN donne quittance audit BOUQUET.
5 E 3175 Me Villar / 49	1642/05/14	Achat	Allenc (Monbel)	<b>BOYER Antoine, MALIGE Juste, CRES Gabriel</b>	Juste MALIGE, de Monbel, mari d'Agnès CRES, et Gabriel CRES, habitant dudit lieu, vendent pour 60 livres à Antoine BOYER, dudit lieu, un chazal aux murs en ruines (description, confrons), ayant appartenu à Gabriel CRES vieux, aïeul desdits CRES.
5 E 3175 Me Villar / 158	1642/11/12	Achat	Chaudeyrac	<b>BOYER Jean, DELMAS Jean, PALHERES Antoine</b>	Jean DELMAS et Antoine PALHERES, beau-père et gendre, de Chaudeyrac, vendent à Jean BOYER, laboureur, de Chaudeyrac, 2 terres (confronts) pour 63 livres. Le prix est couvert par 2 obligations des vendeurs envers l'acheteur (obligations reçues par Me ROUX, notaire de Langogne, les 10/10/1641 et 15/08 dernier) et par une hypothèque du 26/12 dernier devant Me ROCHER. Antoine PALHERES est le mari de Marguerite DELMAS, fille dudit Jean. Parmi les témoins, Me Jean GARDES, lieutenant, de Monbel.
5 E 3175 Me Villar / 156	1642/11/12	Achat	Chaudeyrac, Pierrefiche (Combes)	<b>BOYER Jean, ROCHER Jean</b>	Jean ROCHER, des Combes (Pierrefiche), a vendu pour 54 livres à Jean BOYER, laboureur, de Chaudeyrac, un champ (confronts).
5 E 3175 Me Villar / 92	1642/07/17	Achat	Ch.-de-Randon	<b>BRESSON Jean, DAUDE Pierre</b>	Pierre DAUDE, tisserand, de Châteauneuf, [fils de feu Ozias DAUDE], vend pour 55 livres à Jean BRESSON, Me-charpentier dudit lieu, un chazal de maison qu'il a reçu d'Anne GANIAT, sa tante, en son CM reçu par Me Jean VILLAR [même registre].
5 E 3175 Me Villar / 97	1642/08/04	Quittance	Ch.-de-Randon	<b>BRESSON Jean, DAUDE Pierre</b>	Pierre DAUDE, tisserand, de Châteauneuf, reçoit de Jean BRESSON, Me-charpentier, dudit lieu, 55 livres suite au contrat de vente passé devant Me Jean VILLAR le 17/07 dernier [même registre].
5 E 3175 Me Villar / 30	1642/02/24	Quittance	Ch.-de-Randon	<b>BRESSON Jean, SOUCHON Jean</b>	Jean SOUCHON, de Châteauneuf-de-Randon, a reçu de Jean BRESSON, maître-charpentier, dudit lieu, 240 livres. Le 1er avait confié au second un travail à prix-fait mais le charpentier avait ensuite acheté la maison. Les 240 livres correspondent à la différence de prix.



Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 76	1642/06/25	Achat	Ch.-de-Randon (Chaninac), St-Jean-la-Fouillouse (Fourchades)	<b>BRUN Privat, LHERMET Claude</b>	Claude LHERMET, de Fourchades, avait, le 19/05/1619, hypothéqué à Privat BRUN, de Chaninac, une partie de pré pour 110 livres. Plus tard, Jean PAGES, de Serres, l'avait fait saisir puis avait fait, du décret obtenu, rémission audit Privat BRUN pour 78 livres, avec le consentement (donné pour 17 livres) dudit LHERMET. Ce jour, ledit LHERMET cède la terre (confronts) audit BRUN. Note marginale : "Expédié à Sébastien GELLY, héritier dudit BRUN".
5 E 3175 Me Villar / 147	1642/10/26	CM	Allenc (Villesoule, Monbel)	<b>BUISSON Pierre, ALMERAS Marie</b>	Pierre BOISSON, de Villesoule (Allenc), avec Marie ALMERAS, fille de Pierre ALMERAS et Jeanne de COMBETTES, de Monbel (Allenc). Dot des parents à leur fille : 190 livres, les habits nuptiaux de la fiancée et un champ (confronts). Pierre ALMERAS, de Villesoule, frère de la fiancée, promet 12 livres et un jardin (confronts).
5 E 3175 Me Villar / 192	1642/12/27	Achat	Allenc (Villesoule)	<b>BUISSON Pierre, ALMERAS Pierre</b>	Pierre ALMERAS, de Villesoule (Allenc), vend pour 9 livres à Pierre BOISSON, son beau-frère, dudit lieu, un jardin (confronts).
5 E 3175 Me Villar / 113	1642/09/05	Accord	Les Vans (07), Naves-07, Allenc (Monbel)	<b>CADE Simon, ROURE (du) Jacques, DURAND Antoine</b>	Il y eut procès entre feu noble Louis du ROURE, sieur de Brahic (Les Vans-07), d'une part, et Antoine DURAND, de Monbel, d'autre. Le 1er reprochait au second d'avoir clos de murs un pré et défendu, contre la coutume, la 2de herbe de ce pré et d'avoir interdit le passage des boeufs et des charretées dudit sieur vers les prés que celui-ci possède en contre-bas. Finalement accord amiable ce jour entre Simon CADE, comme ayant procuration reçue par Me NADAL, notaire royal de Vans-07, assisté de messire Jacques du ROURE, sieur de St-André-Lafigère-07, mandement de Naves-07, frère dudit feu Louis et oncle du [?], d'une part, et ledit Antoine DURAND, d'autre. Voir détail.
5 E 3175 Me Villar / 108	1642/08/25	Achat	Ch.-de-Randon, Arzenc (le Mont)	<b>CAYROCHE Jean vieux, BANDON Pierre</b>	Pierre BANDON, du Mont (Arzenc), vend pour 12 livres à Jean CAYROCHE vieux, de Châteauneuf, un champ (confronts).
5 E 3175 Me Villar / 95	1642/07/26	Echange	Allenc (Laubère)	<b>CAYROCHE Vidal, BARRIAL Vincent</b>	Vidal CAYROCHE, de Laubère (Allenc), et Vincent BARRIAL, dudit lieu, ont procédé à un échange de terres (confronts). La différence de valeur est compensée en céréales.
5 E 3175 Me Villar / 141	1642/10/12	Quittance	Grandrieu (Chabestras), Arzenc (la Fage)	<b>CHAZAL Antoine, THOULOUSE Jean</b>	Jean THOULOUSE, de la Fage (Arzenc), comme mari de Isabelle CHAZAL, a reçu d'Antoine CHAZAL, frère d'Isabelle, habitant de Chabestras (Grandrieu), un paiement qui fait suite à contrat d'accord passé entre eux devant Me MACARY sur les droits d'Isabelle.

Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 189	1642/12/09	CM	St-Laurent-les-Bains, Arzenc	<b>CHAZALON Clément, AUJOLAT Jeanne</b>	Clément CHAZALON, cordonnier, de St-Laurent-des-Bains, fils de Claude CHAZALON et Claude AUROUX, dudit lieu, avec Jeanne AUJOLAT, fille de feus Claude AUJOLAT et Antonie VIDAL, d'Arzenc. Le fiancé est assisté de ses amis ; la fiancée, de messire Antoine VIDAL, curé d'Arzenc, et de Pierre et Privat AUJOLAT, ses frères. Ledit Pierre AUJOLAT, héritier universel de leurs père et mère, constitue la dot de sa soeur : 300 livres, 1 couverture, 2 draps, 1 robe nuptiale avec ses habits menus.
5 E 3175 Me Villar / 81	1642/06/30	Achat	Arzenc	<b>COLAING Jacques, NOË Pierre</b>	Pierre NOË, maréchal, d'Arzenc, vend pour 100 livres à Jacques COLAING, habitant dudit lieu, un chazal de maison (confronts) qu'il avait acquis de Me Adam CHEVALIER, avocat de Mende, le 04/11/1641 par contrat devant Me JULLIEN, notaire de Mende.
5 E 3175 Me Villar / 144	1642/10/18	Quittance	Arzenc	<b>COLAING Jacques, NOË Pierre</b>	Pierre NOË, maréchal, d'Arzenc, reçoit de Jacques COLAING, dudit lieu, 58 livres pour entier paiement du prix de vente d'un chazal de maison (acte devant Me Jean VILLAR).
5 E 3175 Me Villar / 170	1642/11/20	Division	Arzenc (Argentières)	<b>Collectif habitants d'Argentières</b>	Jean ROUVIERE, des Gardilles (St-Jean-la-Fouillouse), et Vidal PAULIAN, dudit lieu, ont été commis par Pierre FEMENIER, d'Argentières, Vidal PAULET, comme beau-fils de Jean ROMIEU, et Benoît VERDIER, tous habitants dudit lieu, pour estimer la part de chacun du fumier et pourvoir au paiement des gages du berger. Etat des lieux, liste des terres concernées. Voir détail (acte très long).
5 E 3175 Me Villar / 64	1642/05/30	Division	Ch.-de-Randon	<b>Collectif habitants de Châteauneuf</b>	Jacques ROCHE, de Châteauneuf, Antoine POLGE, de Donepau, ont été commis par Antoine MERCIER, praticien, Jean LIEUTAL, Jean [? Page abîmée] BOSCHET et Guillaume BARTIER, habitants de Châteauneuf, pour répartir entre eux l'usage de l'eau. Parmi les témoins, Vidal BOSCHET.
5 E 3175 Me Villar / 192	1642/11/26	Division	Ch.-de-Randon	<b>Collectif habitants de Châteauneuf</b>	Jean CRUEIZE, lieutenant en la justice de Châteauneuf, Antoine BATAILLE, Jacques et Claude HEBRARD, frères, Charles SERIERE, comme mari de Claude TREMOLET, veuve de Jean MAURIN, Antoine de COMBETTES, Antoine BOUQUET et Jean LHERMET, habitants des Combettes (Châteauneuf), tant en leur nom qu'en nom des autres habitants dudit lieu, sont en procès pour le partage du droit de fumier et de la charge de la nourriture du berger-vacher. Ils en viennent finalement à un accord amiable sur la base d'un rapport d'estimation fait par Jean ROUVIERE, des Gardilles (St-Jean-la-Fouillouse). Acte très long, voir détail du partage.

Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 116	1642/09/05	Accord	Allenc (Monbel)	<b>Collectif habitants de Monbel</b>	Il y eut procès entre Etienne ROUSSET, Pierre ALMERAS, Pierre et Claude MOULIN, habitants de Monbel, d'une part, et Antoine MONTY comme mari de Michèle DAUDE, et Pierre NOËL, fils de celle-ci, dudit lieu, d'autre. Les 1ers disaient que de tout temps leurs ancêtres avaient récupéré une nuit de fumier des troupeaux de Languedoc estivant en ce lieu. Jusqu'à il y a 3 ans où l'autre partie, de sa propre autorité, s'est s'est adjudgé la même nuit. Finalement, accord amiable.
5 E 3175 Me Villar / 72	1642/06/18	Reconnaissance	Arzenc (Donepauc), St-Frézal-d'Albugès (Chazaux)	<b>COUBE Claude, CHAPDANIEL Jean</b>	Jean CHAPDANIEL, de Chazaux [Saint-Frézal-d'Albugès], en tant que mari de feu Catherine GALTIER, a reçu de Claude COUBE, de Donepauc (Arzenc), son beau-frère, 30 livres pour restes et entier paiement de la dot faite à ladite Catherine en son CM passé devant Me DAUDE. Et aussi, pour paiement du legs fait par à ladite Catherine par feu Catherine BORNE en son testament (notaire non désigné).
5 E 3175 Me Villar / 32	1642/03/05	Reconnaissance	Arzenc (le Monteil), Ch.- de-Randon	<b>CRES Pierre, GALLIN Jean</b>	Jean GALLIN, de Châteauneuf, comme mari d'Antoinette CRES, reçoit de Pierre CRES, son beau-père, du Monteil (Arzenc), 60 livres sur la dot promise au CM reçu par Me Jean VILLAR.
5 E 3175 Me Villar / 57	1642/05/25	Reconnaissance	Ch.-de-Randon, Arzenc (le Monteil)	<b>CRES Pierre, GALLIN Jean</b>	Jean GALLIN vieux, de Châteauneuf, comme mari d'Antoinette CRES, reçoit de Pierre CRES, son beau-père, du Monteil (Arzenc), 45 livres sur la dot promise au CM reçu par Me Jean VILLAR.
5 E 3175 Me Villar / 86	1642/07/07	CM	Ch.-de-Randon, Chaudeyrac	<b>DAUDE Pierre, PELISSIER Catherine</b>	Pierre DAUDE, tisserand, de Châteauneuf, fils de feu Ozias DAUDE, avec Catherine PELISSIER, fille naturelle de feu Claude PELISSIER, de Chaudeyrac. Le fiancé est assisté de Louis CELLIER, son beau-père, et de Marguerite GANIAT, sa mère, épouse dudit CELLIER ; la fiancée, de Jean VELAIC, son parrain, de Chaudeyrac. La fiancée s'est constituée en ses biens ; le fiancé apportera 100 livres et un métier de tisserand. Anne GANIAT, de Châteauneuf, tante du fiancé, lui donne un chazal de maison (confronts, parmi lesquels Etienne GANIAT, frère de ladite GANIAT).
5 E 3175 Me Villar / 147	1642/10/26	Reconnaissance	Allenc (la Salesse, Monbel)	<b>DUBOIS Antoine, BOYER Vidal, BOYER Antoine</b>	Vidal et Antoine BOYER, père et fils, de Monbel (Allenc), ont reçu d'Antoine DUBOIS, de la Salesse (ibidem), 18 livres sur la dot promise à feu Catherine DUBOIS, sœur dudit Antoine, au CM passé avec Antoine BOYER devant Me ARZALIER.
5 E 3175 Me Villar / 66	1642/06/04	Achat	Allenc (La Salesse)	<b>DUBOIS Antoine, RAYMOND Jean</b>	Jean RAYMOND, de la Salesse (Allenc), vend pour 92 livres à Antoine DUBOIS, son beau-fils, dudit lieu, un pré (confronts). Il en retire 42 livres. Les 50 livres restantes couvrent la dot faite par ledit RAYMOND à Catherine RAYMOND, sa fille (acte reçu par Me Jean VILLAR).



Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 121	1642/09/20	Reconnaissance	Ch.-de-Randon	<b>DUCHAMP Balthazar, COLAING Jean</b>	Jean COLAING, de Châteauneuf, comme mari de Marguerite DUCHAMP, habitants de Châteauneuf, reçoit de Balthazar DUCHAMP, son beau-père, 37 livres sur la dot faite au CM reçu par Me BOUQUET. Somme reçue des mains et deniers de Gabriel MOULIN, son beau-frère, comme mari d'autre Marguerite DUCHAMP, fille dudit Balthazar.
5 E 3175 Me Villar / 107	1642/08/25	Quittance	Ch.-de-Randon	<b>FABRE Jacques, FABRE Pierre, BONAL Jacques</b>	Me Jacques BONAL, notaire de St-Amans, habitant Châteauneuf, reçoit de Jacques et Pierre FABRE, frères, 450 livres (contrat d'accord entre parties passé devant Me BODET).
3 E 3175 Me Villar / 03	1642/01/00	Testament	Ch.-de-Randon	<b>FABRE Pierre jeune</b>	Pierre FABRE, malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Jeanne PAGES, sa femme. Héritier universel, Jacques FABRE, son frère, en fidei-commis à restituer à un éventuel enfant postume. [page abîmée]
5 E 3175 Me Villar / 145	1642/10/20	Lodz	Ch.-de-Randon, Langogne	<b>FABRE Pierre jeune, MERLE Martin</b>	Me Martin MERLE, de Langogne, baillif du Randonat, au nom de Mgr le marquis de POLIGNAC, baron de Randon et du Randonat, a requis Pierre FABRE jeune de prendre lodz d'un petit pré acquis de Claude BARRIAL, et d'un champ acquis de Jean AIGLIN (contrats reçus par Me Jean VILLAR).
5 E 3175 Me Villar / 186	1642/12/09	Testament	Allenc (Monbel)	<b>GARDES Jean</b>	Jean GARDES, lieutenant, de Monbel (Allenc), malade, désigne pour sa sépulture le cimetière de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. A André et Robert GARDES, ses fils et de feu Agnès BONNET, pour leurs droits maternels, 180 et 150 livres, ainsi que du blé en parts égales (à ne payer audit Robert que quand il en aura l'âge). 300 livres à sa fille, Marie GARDES, pour quand elle se mariera. Il lui donne aussi une nuit de fumier sur la métairie d'Etienne DUBOIS. Le testateur est héritier universel de sa défunte femme en fidei-commis à remettre à l'un des enfants (testament du 19/04/1625 devant Me DALZON). Il désigne ce jour Claude GARDES, son autre fille, qu'il nomme aussi son héritière universelle.
5 E 3175 Me Villar / 118	1642/09/07	Donation	Mende, Arzenc (le Giraldès)	<b>GAY Jeanne, ROUSSET Pierre</b>	Jeanne GAY, habitante de Mende, âgée de 27 ans, pour récompenser les services reçus de messire Pierre ROUSSET, prêtre, natif du Giraldès (Arzenc), lui fait donation d'une chambre avec son plancher dans la maison (confronts) qu'elle possède et habite à Mende. Parmi les témoins, Pierre ROUSSET, du Giraldès.
5 E 3175 Me Villar / 08	1643/02/03	Lodz	Grandrieu (la Fage)	<b>GIBELIN Etienne</b>	C'est un certain BONIOL, rentier des impôts que la Fage doit au seigneur de MIRANDOL et aux seigneurs d'Albugès, qui applique à Etienne GIBELIN le droit de lodz pour une acquisition faite audit terroir (achat fait à Me Pierre JULLIEN, notaire de Mende). [haut de page déchiré]

Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 96	1642/07/27	Quittance	Arzenc (Graulac), Ch.-de-Randon	<b>GIBELIN Etienne, GIBELIN Marguerite</b>	Marguerite GIBELIN, veuve de Jean OZIOL, de Châteauneuf, reçoit d'Etienne GIBELIN, son frère, qui habite pour rentier à Graulac, 50 livres sur la dot faite par ce dernier au CM reçu par Me Jean VILLAR.
5 E 3175 Me Villar / 123	1642/09/24	Reconnaissance	Ch.-de-Randon, Arzenc (les Estrets)	<b>GIBELIN Pierre, MARCON Jean</b>	Me Jean MARCON, praticien, des Estrets (Arzenc), comme mari de feu Jeanne GIBELIN, reçoit de Pierre GIBELIN, son beau-frère, de Barret (lèz-Châteauneuf), 78 livres sur la dot faite au CM passé devant Me BOUQUET.
5 E 3175 Me Villar / 27	1642/02/19	Dot (quittance de)	Pierrefiche (Serres)	<b>GIBERT Jean, CHAZALMARTIN Jean, MAURAS Isabelle</b>	Jean CHAZALMARTIN et Isabelle MAURAS, mariés, de Serres (Pierrefiche), ont reçu de Jean GIBERT, leur beau-fils, mari de Marguerite CHAZALMARTIN, et par les mains et biens propres de Guillaume ROMIEU, mari de Marguerite GIBERT, leur petite-fille, paiement en céréales de la pension à eux accordée par lesdits GIBERT et CHAZALMARTIN. Ceci fait suite au CM du 31/01 dernier (même registre).
5 E 3175 Me Villar / 37	1642/04/06	Reconnaissance	St-Jean-la-Fouillouse (L'Hermet), Ch.-de-Randon (la Borie)	<b>GINESTIERE Claude, GRASSET Antoine, GRASSET Jean</b>	Antoine et Jean GRASSET, père et fils, de la Borie (Châteauneuf), le fils comme mari de Jeanne GINESTIERE, reçoivent de Claude GINESTIERE, père de ladite Jeanne, de L'Hermet (St-Jean-la-Fouillouse), 280 livres, 1 vache, 3 setiers de seigle, 1 couverture, 2 draps et les habits nuptiaux de ladite Jeanne sur la dot faite au CM reçu par Me Jean VILLAR.
5 E 3175 Me Villar / 166	1642/11/20	Quittance	St-Jean-la-Fouillouse (L'Hermet), Arzenc (Granouillac)	<b>GINESTIERE Claude, GRAVIL Privat</b>	Privat GRAVIL, natif de l'Hermet, habitant et marié à Granouillac (Arzenc), fait rémission pour 140 livres à Claude GINESTIERE, son beau-frère, de tous ses droits sur les biens de feus Jacques GRAVIL et Catherine MEYRAND, ses père et mère. Il exclut de la rémission ses droits sur la métairie de feu Catherine ANDRIEU dont son père était donataire.
5 E 3175 Me Villar / 167	1642/11/20	CM	St-Jean-la-Fouillouse (L'Hermet, les Meidilles)	<b>GINESTIERE Jean, VEYRET Jeanne</b>	Jean GINESTIERE, fils de Jean GINESTIERE et de Jeanne GRAVIL, de l'Hermet, avec Jeanne VEYRET, fille de feus Jean VEYRET et Antonie MARRON, de Meidilles (St-Jean-la-Fouillouse). La fiancée est assistée d'André MARRON, son oncle. Ce dernier fait à sa nièce une dot de 650 livres, 3 robes, dont une de couleur avec les habits menus, 3 cannes de drap pour l'habit du fiancé, 1 couverture en laine, 2 draps, et des étrennes pour Jeanne GRAVIL. Les parents du fiancé font donation à leur fils de la moitié de leurs biens. Parmi les témoins, Jean GIBERT et Privat GRAVIL, son beau-fils, et Jean GINESTIERE, de la Rochette, frère du fiancé.
5 E 3175 Me Villar / 34	1642/03/20	Reconnaissance	Ch.-de-Randon (la Borie), Allenc (Mazas)	<b>GRASSET Antoine, MOURGUE Pierre</b>	Pierre MOURGUE, du Mazas (Allenc), comme mari d'Hélix GRASSET, a reçu d'Antoine GRASSET, son beau-père, de La Borie, lèz-Châteauneuf, 60 livres sur la dot faite au CM (acte chez Me GAUZY, notaire de Bagnols) [page partiellement déchirée, nom illisible, mais on sait par une même reconnaissance dans 3 E 5776, Me Jean VILLAR, qu'il s'agit de Me GAUZY]

Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 78	1642/06/29	CM	Rocles (Vieux-Fraïsse), Arzenc (les Estrets)	<b>GRASSET Jean, GIBERT Madeleine</b>	Jean GRASSET, fils de feus Jean GRASSET et Gabrielle BARROT, de Vieux-Fraïsse (Rocles), avec Madeleine GIBERT, fille de feu Dimanche GIBERT et d'Antoinette MARCON, des Estrets (Arzenc). Le fiancé est assisté de autre Jean GRASSET, son frère ; la fiancée, de sa mère, de Jean GIBERT, son frère, et de autre Jean GIBERT, son oncle. La mère de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens, lui réservant l'autre moitié à la fin de ses jours. Par testament devant me Jean VILLAR, le feu GIBERT avait fait son épouse héritière universelle en fidei-commis à remettre à l'un des enfants ; elle le remet ce jour à sadite fille, fiancée. Le fiancé apportera 1000 livres, fournira les habits nuptiaux de la fiancée et des étrennes à Jean, André, Catherine, Antonie et Jeanne GIBERT, frères et soeurs de la fiancée. Parmi les témoins, messire Vidal GRASSET, curé, et Jean GRASSET, procureur, son frère, Jean MARCON, praticien, des Estrets, et un Jean GIBERT, de Granouillac.
5 E 3175 Me Villar / 134	1642/10/10	Droit d'entrées	Arzenc (les Estrets), Langogne	<b>GRASSET Jean, MERLE Martin</b>	Me Martin MERLE, de Langogne, baillif du Randonat, au nom de Mgr le marquis de POLIGNAC, baron de Randon et du Randonat, reçoit de Jean GRASSET, habitant et marié aux Estrets (Arzenc), 27 livres à quoi se monte son droit d'entrées dans la juridiction dudit marquis. Il est entré comme gendre dans les biens de feu Dimanche GIBERT par son mariage avec Madeleine GIBERT (CM devant Me Jean VILLAR).
5 E 3175 Me Villar / 162	1642/11/19	Reconnaissance	Ch.-de-Randon (les Combettes), Allenc (Laltareil)	<b>HEBRARD Claude, VEYRUNES Privat</b>	Privat VEYRUNES, habitant de Laltareil (Allenc), comme mari de Marguerite HEBRARD, a reçu de Claude HEBRARD, son beau-père, des Combettes, absent, représenté par Vidal HEBRARD, son fils, 130 livres sur la dot promise au CM passé devant Me Jean VILLAR.
5 E 3175 Me Villar / 181	1642/12/03	Reconnaissance	Arzenc (la Fage), Le Born (le Mazel-Chabrier)	<b>HEBRARD Etienne, COUDEIRE Guillaume</b>	Guillaume COUDEIRE, du Mazel-Chabrier (Le Born), comme mari d'Agnès HEBRARD, a reçu d'Etienne HEBRARD, son beau-frère, de la Fage (Arzenc), entier paiement de la dot faite au CM passé devant Me BOUQUET.
5 E 3175 Me Villar / 77	1642/06/26	Reconnaissance	Arzenc (la Fage), Ch.-de-Randon	<b>HEBRARD Etienne, DELMAS Pierre</b>	Pierre DELMAS, de Châteauneuf, comme mari de Marguerite HEBRARD, reçoit d'Etienne HEBRARD, de la Fage (Arzenc), son beau-frère, 60 livres pour restes et entier paiement de la dot faite au CM reçu par Me BOUQUET.
5 E 3175 Me Villar / 130	1642/10/10	Lodz	Ch.-de-Randon (les Combettes), Langogne	<b>HEBRARD Jacques, MERLE Martin</b>	Me Martin MERLE, de Langogne, baillif du Randonat, au nom de Mgr le marquis de POLIGNAC, baron de Randon et du Randonat, suite à l'acquisition d'un pré par Jacques HEBRARD, des Combettes (Châteauneuf), pré appartenant à Charles SERIERE, lui applique le droit de lodz. Contrat de vente passé devant Me Jean VILLAR.

Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 150	1642/10/28	Quittance	Ch.-de-Randon (les Combettes)	<b>LHERMET Henri, COMBETTES (de) Antoine</b>	Antoine de COMBETTES, fils de feu Philippe de COMBETTES, habitant des Combettes (Châteauneuf), a reçu d'Henri LHERMET, habitant dudit lieu, 15 livres pour reste et entier paiement d'un achat passé par ledit de COMBETTES et son défunt père devant Me Jean VILLAR.
5 E 3175 Me Villar / 103	1642/08/18	Division de biens	Ch.-de-Randon	<b>LHERMET Jean, BEAUSOLEIL Jean, BOYER Marie</b>	Jacques ROCHE, de Châteauneuf, Antoine MERCIER, praticien, ont été commis par Jean LHERMET, fils de Vidal LHERMET et Madeleine BOYER, et par Jean BEAUSOLEIL, comme mari de Antonie LHERMET, fille de Madeleine, d'une part, d'autre part, par Marie, Madeleine et Vidale BOYER, filles de feu André BOYER, frère de ladite Madeleine, pour faire le partage des biens entre les enfants de feu Pierre BOYER qui succèdent à parts égales audit feu BOYER, aïeul desdits enfants. Voir détail du partage et confronts.
5 E 3175 Me Villar / 17	1642/02/08	CM	Chaudeyrac (Clamouze, les Trèzes)	<b>LHERMET Jean, CHALVIDAN Marguerite</b>	Jean LHERMET, fils de feus Antoine LHERMET et Jeanne ROLLAND, de Clamouze (Chaudeyrac), avec Marguerite CHALVIDAN, fille de feu Claude CHALVIDAN et d'Antoinette FERRAND, cette dernière à présent femme de Jean MAURAS, des Trèzes (ibidem). Le fiancé est assisté de Pierre LHERMET, son frère, et de Ferréol BOHAT, son beau-frère ; la fiancée, de sa mère, de Jean MAURAS, son parâtre, de Laurent PAGES et Jeanne FERRAND, mariés, ses oncle et tante. Ledit PAGES confirme au profit de la fiancée les donations et avantages qu'il avait consenties en faveur du père de celle-ci en son CM avec ladite Antoinette FERRAND, reçu par Me GIBELIN. Voir autres éléments de la dot (acte très long). Cités, Jeanne MAURAS, fille dudit Jean, et Gabriel FERRAND, nièce et neveu de ladite Antoinette FERRAND.
5 E 3175 Me Villar / 32	1642/03/03	Reconnaissance	Chaudeyrac (Clamouze, les Trèzes)	<b>LHERMET Jean, MAURAS Jean</b>	Jean MAURAS, des Trèzes, reçoit de Jean LHERMET, de Clamouze, marié aux Trèzes, comme beau-fils d'Antoinette FERRAND, femme dudit MAURAS, 150 livres sur ce que ledit LHERMET avait promis d'apporter lors de son CM avec Marguerite CHALVIDAN, fillâtre dudit MAURAS et fille de ladite Antoinette.
5 E 3175 Me Villar / 138	1642/10/10	Quittance	Chaudeyrac (Clamouze, les Trèzes)	<b>LHERMET Jean, MAURAS Jean</b>	Jean MAURAS, des Trèzes (Chaudeyrac), reçoit de Jean LHERMET, de Clamouze, mari de Marguerite CHALVIDAN, fille d'Antoinette FERRAND, veuve de Claude CHALVIDAN et, à présent, femme dudit MAURAS, 100 livres sur ce que ledit LHERMET avait promis d'apporter lors de son CM avec Marguerite CHALVIDAN (CM reçu par Me Jean VILLAR).

Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 31	1642/02/25	Reconnaissance	Chaudeyrac (Clamouze, les Trèzes)	<b>LHERMET Jean, PAGES Laurent</b>	Laurent PAGES, des Trèzes (Chaudeyrac), a reçu de Jean LHERMET, de Clamouze (ibidem), comme mari de Marguerite CHALVIDAN, sa nièce, 500 livres en céréales sur la dot promise au CM reçu par Me Jean VILLAR (même registre).
5 E 3175 Me Villar / 68	1642/06/10	Reconnaissance	Chaudeyrac (Clamouze, les Trèzes)	<b>LHERMET Jean, PAGES Laurent</b>	Laurent PAGES, laboureur, des Trèzes (Chaudeyrac), a reçu de Jean LHERMET, de Clamouze (ibidem), habitant à présent et marié aux Trèzes avec Marguerite CHALVIDAN, [sa nièce], 301 livres sur ce que ledit LHERMET avait promis d'apporter aux biens dudit PAGES lors du CM reçu par Me Jean VILLAR (même registre). Parmi les témoins, Pierre LHERMET, frère dudit Jean, de Clamouze (Chaudeyrac).
5 E 3175 Me Villar / 111	1642/08/31	Accord	Ch.-de-Randon	<b>LIEUTAL Barthélemy, LIEUTAL Jean, BEISSIERE Vidal, ROLLAND Antoine</b>	Il y eut procès entre Balthazar LIEUTAL et Catherine GELION, mariés, d'une part, Vidal BEISSIERE et Marguerite GELY, sa belle-mère, de la Gleisolle (Châteauneuf), d'autre. Motif du différend : ladite GELY dite COUDEIRE devait 90 livres à ladite GELION en tant qu'héritière, en partie, des biens de feu Etienne de COMBETTES. D'où le procès intenté par lesdits mariés pour récupérer cet argent. Finalement, accord amiable entre Barthélemy LIEUTAL, comme mari de Catherine GELION, et Jean LIEUTAL, leur fils et donataire, d'une part, Vidal BEISSIERE, beau-fils de ladite Marguerite GELY et Antoine ROLLAND, son beau-frère, fils et donataire de celle-ci. Entre autres choses, 20 livres seront données par Balthazar LIEUTAL à Claude LIEUTAL, sa fille, pour la dot de celle-ci.
5 E 3175 Me Villar / 22	1642/02/18	CM	Arzenc (Aurenchet)	<b>LIEUTAL Jean, PIGIERE Catherine</b>	Jean LIEUTAL, fils de Balthazar LIEUTAL et Catherine GELION, d'Aurenchet (Arzenc), avec Catherine PIGIERE, fille de Jean PIGIERE et Jeanne CAYROCHE, de Châteauneuf La dot : 500 livres, le nécessaire pour le lit, 3 robes et les habits nuptiaux. Etrennes pour les frères et la soeur du fiancé. Les parents du fiancé, entre autres donations, lui confirment ce qu'ils avaient promis lors d'un CM non suivi d'effet entre ledit Jean LIEUTAL et Antoinette MARCON.
5 E 3175 Me Villar / 110	1642/08/31	Reconnaissance	Arzenc (les Estrets, le Bourg)	<b>MARCON Antoine, AUJOULAT Privat</b>	Privat AUJOULAT, maréchal, d'Arzenc, comme mari de Jeanne MARCON, reçoit d'Antoine MARCON, son beau-père, des Estrets (ibidem), 120 livres, du bétail, des vêtements et autres choses promises au CM reçu par Me Jean VILLAR, ainsi que les étrennes promises aux enfants dudit AUJOULAT et à sa soeur. C'est le 1er paiement, celui du jour des noces.



Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 142	1642/10/13	Accord	Arzenc (les Estrets)	<b>MARCON Antoine, MASSE Jacques</b>	Il y eut procès entre Jacques MASSE, d'une part, et Antoine MARCON, d'autre, habitants des Estrets (Arzenc). Le 1er disait que lui et feu Pierre DAUDE, dont il est ayant-droit, avaient vendu audit MARCON plusieurs pièces de terre dont ce dernier n'avait réglé aucune charge foncière. Des experts avaient été désignés pour procéder à la répartition de la censive. Finalement, accord amiable, ce jour.
5 E 3175 Me Villar / 14	1642/02/00	Testament	Arzenc (les Estrets)	<b>MARCON Jean</b>	Jean MARCON, praticien, des Estrets (Arzenc), âgé, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses ancêtres au cimetière paroissial. Dispositions en faveur de Pierre et Jean MARCON, ses fils du 1er lit avec feu Jeanne GIBELIN. Dispositions en faveur de Catherine RAYMOND, sa 2de femme (rappel du contenu de leur CM reçu par Me BOUQUET). Il la fait héritière universelle pour la métairie de Couffours, en fidei-commis à remettre à l'un des enfants du 2nd lit. Héritier universel, Jean MARCON, son fils aîné, enfant du 1er lit. [les enfants du second lit sont nommés, au nombre de 3, mais la page est déchirée, on ne peut lire leur prénom]
5 E 3175 Me Villar / 127	1642/10/07	Echange	Arzenc (les Estrets)	<b>MARCON Jean, MASSE Jacques</b>	Me Jean MARCON, praticien, des Estrets (Arzenc), et Jacques MASSE, dudit lieu, ont procédé à un échange de terres (confronts).
5 E 3175 Me Villar / 131	1642/10/10	Lodz	Arzenc (les Estrets), Langogne	<b>MARCON Jean, MERLE Martin</b>	Me Martin MERLE, de Langogne, baillif du Randonat, au nom de Mgr le marquis de POLIGNAC, baron de Randon et du Randonat, suite à l'acquisition d'un pré par Me Jean MARCON, praticien, des Estrets (Arzenc), lui applique le droit de lodz.
5 E 3175 Me Villar / 47	1642/05/00	Achat	Ch.-de-Randon	<b>MASSE Jean, FABRE Jacques, FABRE Pierre</b>	Jacques FABRE et Pierre FABRE jeune, frères, le second comme donataire du premier, vendent pour 360 livres à Jean MASSE, marchand, de Châteauneuf, un pré (confronts). <b>[La page est déchirée, ce qui ne permet pas de connaître le jour de l'acte]</b>
5 E 3175 Me Villar / 132	1642/10/10	Lodz	Ch.-de-Randon, Langogne	<b>MASSE Jean, MERLE Martin</b>	Me Martin MERLE, de Langogne, baillif du Randonat, au nom de Mgr le marquis de POLIGNAC, baron de Randon et du Randonat, suite à l'acquisition (devant Me Jean VILLAR) par Jean MASSE, marchand, de Châteauneuf, d'un pré de Jacques et Pierre FABRE, frères, lui applique le droit de lodz.

Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 50	1642/05/14	CM	Chaudeyrac (le Boissansfeuille), Pierrefiche (les Combes)	<b>MAZAUDIER Jean, GINESTIERE Jeanne</b>	Jean MAZAUDIER, fils d'André MAZAUDIER et d'Antoinette MARCON, du Boissansfeuille (Chaudeyrac), avec Jeanne GINESTIERE, fille de feu Vidal GINESTIERE et Poncette AUJOLAT, des Combes (Perrefiche). La fiancée est assistée d'Antoine BORIE, son cousin et parrain, du Mont. La fiancée s'est constituée en tous ses biens. Antoinette GINESTIERE, sa soeur, lui fait donation de la moitié de ses droits sur les biens de ladite feu Ponce [sic] AUJOLAT.
5 E 3175 Me Villar / 38	1642/04/06	Achat	Chaudeyrac	<b>MAZOYER Pierre, DELMAS Jean, PALHERES Antoine</b>	Jean DELMAS et Antoine PALHERES, beau-père et gendre, de Chaudeyrac, vendent à Pierre MAZOYER, habitant de Chaudeyrac, un pré (confronts) pour 100 livres.
5 E 3175 Me Villar / 09	1642/01/15	Procuration (avec donation en vue d'un CM)	Ch.-de-Randon	<b>MERCIER Antoine, DUCHAMP Balthazar, MERCIER Claude (F)</b>	Double feuille volante, copie d'un document rédigé à Montpellier par Me Claude GARDEL, notaire de cette ville. Balthazar DUCHAMP et Claude MERCIER, mariés, habitant Châteauneuf, sont sur le point de marier Marguerite DUCHAMP, leur fille, avec Gabriel MOULIN, de Monbel. Ils donnent procuration à Antoine MERCIER, frère de ladite Claude MERCIER, pour les y représenter et promettre en leur nom, pour la dot, la moitié de leurs biens. <b>[le fiancé est appelé "MARTIN" ici et "MOULIN" le jour du CM. Je pense que c'est "MOULIN" qu'il faut lire].</b>
5 E 3175 Me Villar / 136	1642/10/10	Lodz	Ch.-de-Randon, Langogne	<b>MERCIER Jean, MERLE Martin</b>	Me Martin MERLE, de Langogne, baillif du Randonat, au nom de Mgr le marquis de POLIGNAC, baron de Randon et du Randonat, suite à l'acquisition (devant Me Jean VILLAR) par Jean MERCIER, de Châteauneuf, d'un champ de Jean AIGLIN, lui applique le droit de lodz.
5 E 3175 Me Villar / 71	1642/06/11	Reconnaissance	Rieutort (le Bouschet), Allenc (Rousses)	<b>MONTEIL Jean, VALETTE Pierre</b>	Pierre VALETTE, de Rousses, marchand de Châteauneuf, reçoit de Jean MONTEIL, du Bouschet (Rieutort), un paiement qui fait suite à contrat de vente de la portion de domaine de feu Marguerite MONTEIL, sa mère (acte reçu l'année dernière par Me OUVRIER, notaire de Rieutort).
5 E 3175 Me Villar / 53	1642/05/14	Quittance	Arzenc (Monbel)	<b>MOULIN Claude, MAURIN Vidal</b>	Vidal MAURIN dit CANARD, de Monbel, a reçu de Claude MOULIN, comme beau-fils de feu autre Vidal MAURIN, dudit lieu, 45 livres sur le prix contenu au contrat de rémission de droits passé entre lesdits MAURIN devant Me Jean VILLAR.

Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 09	1642/02/03	CM	Ch.-de-Randon	<b>MOULIN Gabriel, DUCHAMP Marguerite</b>	Gabriel MOULIN, tailleur, de Monbel (Allenc), avec Marguerite DUCHAMP, fille de Balthazar DUCHAMP et Claude MERCIER, de Châteauneuf. Le fiancé est assisté de son frère, Claude MOULIN ; la fiancée, d'Antoine MERCIER, son oncle ; il représente les parents absents, lesquels lui ont donné procuration. En dot, les parents de la fiancée lui font donation de la moitié de leurs biens <b>[dans le texte de la procuration du 15/01dernier - même registre - la mère de la fiancée est prénommée Claude (qui est le bon prénom) et ici, Marguerite ; le fiancé est appelé MARTIN et ici MOULIN, le bon patronyme ]</b>
5 E 3175 Me Villar / 152	1642/11/06	Quittance	Ch.-de-Randon, Arzenc (les Estrets)	<b>MOULIN Vidal, GRASSET Jean</b>	Antoinette MARCON, veuve de Dimanche GIBERT, des Estrets (Arzenc), devait à Vidal MOULIN, marchand, de Châteauneuf, 126 livres. Pour se faire payer, ledit MOULIN avait fait saisir un pré. Jean GRASSET, beau-fils de ladite MARCON, a volé à son secours. Finalement lesdits GRASSET et MOULIN parviennent à un accord amiable.
5 E 3175 Me Villar / 191	1642/12/18	Achat	Ch.-de-Randon	<b>MOULIN Vidal, LHERMET Jean</b>	Jean LHERMET, fils émancipé de Vidal LHERMET, de Châteauneuf, a vendu pour 60 livres à Vidal MOULIN vieux, dudit lieu, une partie de champ (confronts) qui lui est revenue à la suite du du partage fait entre Antonie LHERMET, sa sœur, femme de Jean BEAUSOLEIL (présent comme témoin), et les enfants de feu André BOYER, son oncle (acte reçu par Me Jean VILLAR).
5 E 3175 Me Villar / 178	1642/11/23	Reconnaissance	Arzenc (les Combettes, Villesoule)	<b>MOULIN Vidal, ROUX Vidal</b>	Vidal ROUX, de Villesoule, comme mari de marguerite HEBRARD, a reçu de Vidal MOULIN, son beau-frère, des Combettes (Arzenc), 165 livres, 2 setiers de seigle, sur la dot promise par feu Jean HEBRARD, aïeul de ladite HEBRARD, au CM reçu par Me ROUX, notaire de Langogne, et Me JOURDAN, autre notaire.
5 E 3175 Me Villar / 151	1642/11/01	Reconnaissance	Pierrefiche (Serres), Ch.-de-Randon	<b>PAGES Pierre, FABRE Pierre jeune, FABRE Jacques</b>	Pierre FABRE jeune, de Châteauneuf, comme mari de Jeanne PAGES, et Jacques FABRE, fils dudit Pierre FABRE, ont reçu de Me Pierre PAGES, greffier, de Serres (Pierrefiche), 100 livres sur la dot faite à ladite Jeanne au CM reçu par Me Jean VILLAR.
5 E 3175 Me Villar / 122	1642/09/20	Quittance	Allenc (Gourgons), Chateayrac (Clamouse)	<b>PAULET Vidal, LHERMET Pierre</b>	Pierre LHERMET, natif de Clamouse (Chateayrac), reçoit de Vidal PAULET, de Gourgons (Allenc), comme futur beau-fils de Jean ROMIEU, d'Argentières (Arzenc), 150 livres sur les sommes que ledit LHERMET devait apporter à la maison dudit ROMIEU pour avoir été marié à feu Hélix ROMIEU, et qui lui ont été reconnues par ledit ROMIEU et feu Dauphine CHEVALIER, mariés.

Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 150	1642/11/01	Quittance	Allenc (Gourgons), Chaudeyrac (Clamouse, Fouzillac)	<b>PAULET Vidal, LHERMET Pierre</b>	Pierre LHERMET, natif de Clamouse (Chaudeyrac), habitant à présent Fouzillac (ibidem), reçoit de Vidal PAULET, de Gourgons (Allenc), comme futur époux d'Agnès ROMIEU, fille de Jean ROMIEU, d'Argentières (Arzenc), 150 livres sur les sommes que ledit LHERMET doit porter dans les biens dudit Jean ROMIEU et de Dauphine CHEVALIER, mariés, comme mari de feu Hélix ROMIEU (contrats reçus par Me Jean VILLAR).
5 E 3175 Me Villar / 123	1642/09/25	CM	Allenc (Gourgons), Arzenc (Argentières)	<b>PAULET Vidal, ROMIEU Agnès</b>	Vidal PAULET, natif de Gourgons (Allenc), avec Agnès ROMIEU, fille de Jean ROMIEU et de feu Dauphine CHEVALIER, mariés, d'Argentières (Arzenc). Engagement de se marier lorsque ladite Agnès sera en âge de le faire. Le père de la fiancée fait donation à sa fille de tous ses biens ; il fait donation au futur époux de tous ses droits sur les biens de feu Dauphine CHEVALIER (en particulier, une métairie à Argentières). En échange, demande à être nourri et entretenu par le jeune couple dans la même maison, ou, en cas de mésentente, à recevoir une pension. Le fiancé apportera 630 livres. Agnès ROMIEU est enfant unique dudit Jean. La fiancée étant en bas-âge, il faudra attendre 3 ou 4 ans pour célébrer le mariage religieux et le consommer mais c'est dès maintenant que le fiancé devra nourrir et entretenir son futur beau-père. Parmi les témoins Jean et Pierre CAYROCHE, père et fils, de Châteauneuf.
5 E 3175 Me Villar / 33	1642/03/05	Quittance	Ch.-de-Randon, Arzenc (Aurenchet)	<b>PIGIERE Jean, LIEUTAL Balthazar</b>	Balthazar LIEUTAL, d'Aurenchet, reçoit de Jean PIGIERE, de Châteauneuf, 2 sommes promises en étrennes à Etienne et Catherine GELION, femme dudit LIEUTAL lors du CM de Jean LIEUTAL et Catherine PIGIERE devant Me Jean VILLAR [même registre]
5 E 3175 Me Villar / 13	1642/02/05	Testament	Allenc (Laubère)	<b>RAMADIER Jean</b>	Jean RAMADIER, de Laubère (Allenc), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. 5 livres à Etienne RAMADIER, son fils, marié, de la Fage, pour ses droits de légitime. Legs à Catherine BEISSIERE, sa petite-fille, fille d'Isabelle RAMADIER, sa fille, femme de Jean BEISSIERE, 5 sols. Héritier universel, André RAMADIER, son autre fils.
5 E 3175 Me Villar / 106	1642/08/21	Achat	La Rouvière (Pelouse)	<b>REBOUL Jean, ANDRE Jeanne</b>	Jeanne ANDRE, fille de feu Michel ANDRE, et veuve de Jean BRUNEL, de Pelouse (la Rouvière), vend pour 45 livres à Jean REBOUL, dudit lieu, un petit pré (confronts).

Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 56	1642/05/20	Reconnaissance	Ch.-de-Randon	<b>ROCHER Vidal, CHALMETON Louis</b>	Louis CHALMETON, de Chaninac (Châteauneuf), comme mari de Marguerite ROCHER, reçoit de Vidal ROCHER, son beau-frère, de Châteauneuf, 240 livres pour restes et entier paiement de la dot faite par Anne RAVEIL, mère desdits Marguerite et Vidal au CM passé devant Me BOUQUET.
5 E 3175 Me Villar / 69	1642/06/11	Achat	La Rouvière	<b>RODIER Claude, RODIER Michel</b>	Michel RODIER, de la Rouvière, vend à Claude RODIER, dudit lieu, un champ (confronts). Parenté non indiquée.
5 E 3175 Me Villar / 53	1642/05/18	Quittance	Pierrefiche (Serres)	<b>ROMIEU Dimanche, ROMIEU Guillaume</b>	Guillaume ROMIEU, natif et habitant de Serres (Pierrefiche), a reçu de Dimanche ROMIEU, son frère, dudit lieu, 400 livres (ses droits de légitime) à lui légués par feu Jean ROMIEU, son père (testament reçu par Me BODET, notaire du Cellier). Note marginale : "Expédié à Pierre ROMIEU, fils et héritier dudit Dimanche".
5 E 3175 Me Villar / 26	1642/02/19	Dot (quittance de)	Pierrefiche (Serres, la Beissière)	<b>ROMIEU Guillaume, CHAZALMARTIN Claude</b>	Claude CHAZALMARTIN, natif de Serres, habitant la Beissière, a reçu de Guillaume ROMIEU, de Serres, comme mari de Marguerite GIBERT, sa nièce, 140 livres 5 sols pour laquelle Jean GIBERT, son beau-frère, lui avait consenti un contrat d'hypothèque de 2 prés (acte reçu par Me BODET, notaire du Cellier). Renvoie au CM entre lesdits ROMIEU et GIBERT reçu par Me Jean VILLAR, le 31/01 dernier, même registre.
4 E 3175 Me Villar / 05	1642/01/31	CM	Pierrefiche (Serres)	<b>ROMIEU Guillaume, GIBERT Marguerite</b>	Guillaume ROMIEU, de Serres (Pierrefiche), [filiation impossible à lire, page déchirée] avec Marguerite GIBERT, fille de Jean GIBERT et de Marguerite CHAZALMARTIN, dudit lieu. Le fiancé est assisté de Dimanche ROMIEU, son frère ; la fiancée, outre ses père et mère, de Jean CHAZALMARTIN et Isabelle MAURAS, ses grands-parents, de Claude CHAZALMARTIN et messire Jacques MAURAS, prêtre, ses oncles. Les parents de la fiancée lui font donation du quart des biens qu'ils avaient reçus desdits aïeux lors de leur CM reçu par Me MACARY, avec les réserves habituelles. La grand-mère fait donation d'un autre quart sur ses biens. Ledit Jacques MAURAS, frère de ladite Isabelle, avait payé leurs droits de nature à ladite Isabelle, et à Marie MAURAS, ses soeurs lors de leur CM (actes chez Me JULLIEN, notaire de Mende, et Me Jean VILLAR). Il les transfère sur ledit ROMIEU qui, en échange, devra apporter 300 livres sur les biens dudit MAURAS. Le fiancé promet en outre les habits nuptiaux, des étrennes. [le haut de chaque page est]IER, frère dudit Jean CHEVALIER, de Gourgons (Allenc).oins, Claude DESPEYSSES.



Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 26	1642/02/19	Dot (quittance de)	Pierrefiche (Serres, le Bourg)	<b>ROMIEU Guillaume, MAURAS Jacques</b>	Messire Jacques MAURAS, prêtre de Pierrefiche, a reçu de Guillaume ROMIEU, de Serres, 100 livres qu'il s'est réservées lors de la donation faite au CM de ce dernier avec Marguerite GIBERT, sa nièce, le 31/01 dernier (même registre).
5 E 3175 Me Villar / 131	1642/10/10	Droit d'entrées	Pierrefiche (Serres), Langogne	<b>ROMIEU Guillaume, MERLE Martin</b>	Me Martin MERLE, de Langogne, baillif du Randonat, au nom de Mgr le marquis de POLIGNAC, baron de Randon et du Randonat, reçoit de Guillaume ROMIEU, de Serres (Pierrefiche), 30 livres à quoi se monte son droit d'entrées dans la juridiction dudit marquis. Il est venu pour gendre par son mariage avec Marguerite GIBERT et est entré pour 300 livres dans les biens de Jacques MAURAS (acte reçu par Me Jean VILLAR). Note marginale : "expédié à Jean MAURAS, mari de GIBERT."
5 E 3175 Me Villar / 29	1642/02/19	Dot (quittance de)	Pierrefiche (Serres, le Bavès)	<b>ROMIEU Guillaume, ROMIEU Dimanche, MAURAS Gabriel, CHAZALMARTIN Vidal, SAINT-JEAN Blaise</b>	Dimanche ROMIEU, Gabriel MAURAS, Vidal CHAZALMARTIN, de Serres (Pierrefiche), Blaise SAINT-JEAN, du Bavès (ibidem), ont reçu en espèces ou en céréales ce que Guillaume ROMIEU s'était engagé à payer lors de son CM (31/01 dernier, même registre). Paiement, en particulier, d'une obligation reçue par Me BOUQUET le 02/09/1623
5 E 3175 Me Villar / 27	1642/02/19	Dot (quittance de)	Pierrefiche (Serres)	<b>ROMIEU Guillaume, SOUCHON Pierre</b>	Pierre SOUCHON, de Serres (Pierrefiche), reçoit de Guillaume ROMIEU, comme mari de Marguerite GIBERT, fille de Jean GIBERT [et de Marguerite CHAZALMARTIN], dudit lieu, paiement de 2 obligations consenties par ledit GIBERT audit SOUCHON par contrat devant Me BODET le 25/08/1630 pour l'une, et devant Me BOUQUET le 19/11/1634, pour l'autre. Guillaume ROMIEU honore ainsi une promesse faite à son futur beau-père lors de son CM.
5 E 3175 Me Villar / 92	1642/07/16	Reconnaissance	Allenc (Gourgons), Ch.-de-Randon	<b>ROSIER Jean, LHERMET Jean</b>	Jean LHERMET, de Châteauneuf, comme mari de Jeanne ROSIER, reçoit de Jean ROSIER, son beau-père, de Gourgons (Allenc), 18 livres pour restes et entier paiement de la dot promise au CM reçu par Me BOUQUET.
5 E 3175 Me Villar / 46	1642/05/06	Rémission	Pierrefiche (Combes), Cassagnas	<b>ROUX Etienne, ROUX Louis</b>	Messire Etienne ROUX, prêtre et curé de Cassagnas, natif de Combes (Pierrefiche), cède pour 96 livres à Louis ROUX, son frère, des Combes, les biens et droits par lui acquis de feu Louis ROUX jeune, son frère, dont il est héritier testamentaire par acte reçu par Me BOUQUET. Il reçoit immédiatement 60 livres. Et la somme restante, de 36 livres, ledit messire ROUX en fait donation à Jean ROUX, son frère, à qui ledit Louis ROUX devra les remettre lorsque ledit Jean se mariera. Et, si ledit Jean ROUX venait à ne pas contracter mariage ou à décéder, la somme serait partagée par moitié entre Cécile et Jeanne ROUX, ses nièces, lorsqu'elles se marieront.

Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 41	1642/04/22	Reconnaissance	Ch.-de-Randon, Allenc (Roussials)	<b>ROUX Vidal, COMBETTES Denis</b>	Denis COMBETTES, de Roussials, tisserand, habitant Châteauneuf, comme mari de Claude ROUX, reçoit de Vidal ROUX, son beau-père, de Châteauneuf, 70 livres, 6 cannes de drap, 1 couverture, 2 draps, 1 pot en métal valant 5 livres, sur la dot faite au CM reçu par Me Jean VILLAR.
5 E 3175 Me Villar / 70	1642/06/11	Quittance	La Rouvière, Pierrefiche (la Beissière)	<b>SEGUIN Jean, CHAMBON Vidal, ASSENAT Marguerite</b>	Benoît VERDIER et Pierre FEMENIER, d'Argentières (Arzenc), procèdent à un échange de terres (confronts). Parmi les témoins, Louis CELLIER et Pierre MATHIEU jeune, tous deux tisserands, et Jean VERDIER, frère de Benoît.
5 E 3175 Me Villar / 55	1642/05/19	Reconnaissance	Arzenc	<b>SIEU Jacques, VIDAL Etienne</b>	Etienne VIDAL, habitant d'Arzenc, comme mari de Marguerite VIDAL, reçoit de Jacques SIEU, son beau-frère, dudit lieu, 100 livres sur la dot faite au CM reçu par Me Jean VILLAR.
5 E 3175 Me Villar / 43	1642/04/28	Achat	Chaudeyrac	<b>TEISSIER Claude, PELISSIER Catherine, AIGLIN Guillaume</b>	Guillaume AIGLIN, habitant Chaudeyrac, vend pour 160 livres à Catherine PELISSIER, dudit lieu, absente, représentée par messire Claude TEISSIER, prêtre, dudit lieu, la moitié d'une maison de 2 étages, au toit de paille (confronts). Parmi les témoins, Jean VILLAR, maçon, de Chaudeyrac, Jean GILLES, tailleur, de Villeneuve, et Antoine ROUDIL, son apprenti.
5 E 3175 Me Villar / 52	1642/05/14	Quittance	Chaudeyrac	<b>TEISSIER Claude, PELISSIER Catherine, AIGLIN Guillaume</b>	Guillaume AIGLIN, de Chaudeyrac, a reçu de messire Claude TEISSIER, prêtre, dudit lieu, au nom de Catherine PELISSIER, absente, 110 livres sur le prix de la vente passée devant Me Jean VILLAR. Note marginale : "Expédié à Pierre DAUDE, mari de ladite PELISSIER".
5 E 3175 Me Villar / 133	1642/10/10	Lodz	Ch.-de-Randon (la Gleisolle), Langogne	<b>THEROND André, MERLE Martin</b>	Me Martin MERLE, de Langogne, baillif du Randonat, au nom de Mgr le marquis de POLIGNAC, baron de Randon et du Randonat, suite à l'acquisition (devant Me Jean VILLAR) par André THEROND, de la Gleisolle (Châteauneuf), d'un chazal de maison acquis de Louis VERDIER, dudit lieu, (acte reçu par Me Jean VILLAR), lui applique le droit de lodz.
5 E 3175 Me Villar / 101	1642/08/17	CM	St-Etienne-de-Lugdarès-07 (Erdon), Arzenc (Argentières)	<b>TROUPEL Antoine, FEMENIER Cécile</b>	Antoine TROUPEL, fils d'Etienne TROUPEL et d'Antonie GIBERT, d'Erdon (Saint-Etienne-de-Lugdarès-07), avec Cécile FEMENIER, fille de Pierre FEMENIER et Isabelle ROCHETTE, d'Argentières (Arzenc). La fiancée est veuve d'Etienne BONIOL. Ses parents confirment la donation faite lors de ce précédent CM. Le fiancé apportera 400 livres, les habits nuptiaux de la fiancée, des étrennes à la mère de celle-ci et à ses frères et soeurs. Le père du fiancé émancipe son fils.

Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 179	1642/11/23	Reconnaissance	Arzenc (Argentières)	<b>TROUPEL Antoine, FEMENIER Pierre</b>	Pierre FEMENIER, d'Argentières (Arzenc), a reçu d'Antoine TROUPEL, son beau-fils, comme mari de Cécile FEMENIER, leur fille, 200 livres pour entier paiement sur les 400 livres que ledit Antoine TROUPEL s'est engagé à apporter lors du CM passé avec Cécile FEMENIER, fille dudit Pierre, reçu par Me Jean VILLAR.
5 E 3175 Me Villar / 134	1642/10/10	Droit d'entrées	Arzenc (Argentières), Langogne	<b>TROUPEL Antoine, FEMENIER Pierre, MERLE Martin</b>	Me Martin MERLE, de Langogne, baillif du Randonat, au nom de Mgr le marquis de POLIGNAC, baron de Randon et du Randonat, reçoit d'Antoine TROUPEL, absent, représenté par son beau-père, Pierre FEMENIER, d'Argentières, 33 livres à quoi se monte son droit d'entrées dans la juridiction dudit marquis. Il est entré comme gendre dans les biens dudit FEMENIER par son mariage avec Cécile FEMENIER (CM devant Me Jean VILLAR).
5 E 3175 Me Villar / 109	1642/08/31	Reconnaissance	St-Etienne-de-Lugdardès-07, Arzenc (Argentières)	<b>TROUPEL Antoine, FEMENIER Pierre, ROCHETTE Isabelle</b>	Pierre FEMENIER et Isabelle ROCHETTE, mariés, d'Argentières (Arzenc), ont reçu d'Antoine TROUPEL, leur beau-fils, comme mari de Cécile FEMENIER, leur fille, 200 livres sur ce que ledit Antoine TROUPEL s'est engagé à apporter lors du CM reçu par Me Jean VILLAR (même registre).
5 E 3175 Me Villar / 91	1642/07/11	Reconnaissance	Allenc (Rousses), Ch.-de-Randon	<b>VALETTE Pierre, MERCIER Antoine</b>	Antoine MERCIER jeune, de Châteauneuf, comme mari de Françoise ANDRE, reçoit de Pierre VALETTE, son beau-frère, de Rousses (Allenc), 15 livres sur la dot faite au CM reçu par Me Jean VILLAR.
5 E 3175 Me Villar / 161	1642/11/15	Quittance	Rieutort (Vitrolletes, Vitrolles)	<b>VELAIGUET Jean, VELAIGUET Jacques</b>	Jacques VELAIGUET, de Vitrolles (Rieutort), a reçu de Jean VELAIGUET, son frère vieux, de Vitrolletes, 500 livres en argent, bétail et diverses choses, pour ses droits de nature sur les biens de feus Vidal VELAIGUET et Marguerite BONNET, ses père et mère, dont ledit Jean a hérité.
5 E 3175 Me Villar / 57	1642/05/27	Echange	Arzenc (Argentières)	<b>VERDIER Benoît, FEMENIER Pierre</b>	Benoît VERDIER et Pierre FEMENIER, d'Argentières (Arzenc), procèdent à un échange de terres (confronts). Parmi les témoins, Louis CELLIER et Pierre MATHIEU jeune, tous deux tisserands, et Jean VERDIER, frère de Benoît.
5 E 3175 Me Villar / 185	1642/12/08	Achat	Arzenc (Argentières, Mas d'Aurelle)	<b>VERDIER Benoît, ROCHER Jean</b>	Jean ROCHER, du Mas d'Aurelle (Arzenc), a vendu pour 7 livres à Benoît VERDIER, d'Argentières (ibidem), un champ (confronts).

Cote, N° photo	Dates	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
5 E 3175 Me Villar / 61	1642/05/29	Transaction	Arzenc (Argentières)	<b>VERDIER Benoît, ROMIEU Jean, FEMENIER Pierre</b>	Il y eut procès entre Pierre FEMENIER, d'une part, Benoît VERDIER et Jean ROMIEU, d'autre, tous habitants d'Argentières (Arzenc). Ledit FEMENIER, comme bien-tenant de la métairie de Rochette qui couvre la moitié dudit terroir, jouit de la moitié du fumier et autres libertés dudit lieu ; l'autre moitié appartient auxdits VERDIER et ROMIEU mais ils en profitent autant que ledit FEMENIER. Ce dernier voulait une estimation de leurs terres respectives et faire établir une cote-part pour le fumier et pour les gages du berger. Voir détail de la transaction.
5 E 3175 Me Villar / 163	1642/11/19	Achat	Ch.-de-Randon	<b>VERDIER Jacques, BOSCHET Jean</b>	Jean BOSCHET, Me maréchal, de Châteauneuf, a vendu pour 180 livres à Jacques VERDIER, marchand, dudit lieu, un pré sis au terroir de la Pigière (confronts). Une double feuille petit format est encadrée, brouillon (ou copie) de l'acte par lequel l'acheteur est prié de payer le droit de lodz au comte du ROURE.
5 E 3175 Me Villar / 44	1642/05/06	CM	Ch.-de-Randon	<b>VERDIER Pons, GALLIN Jeanne</b>	Pons VERDIER, fils de feu Louis VERDIER et d'Agnès SIBERT, de Châteauneuf, avec Jeanne GALLIN, veuve de Laurent FEMENIER, dudit lieu. Le fiancé est assisté de sa mère et de Vidal VERDIER, son frère ; la fiancée, de Jean GALLIN, son frère. Parmi les témoins, Vidal SIBERT. Note marginale : "Expédié à Jean MATHIEU, beau-fils de ladite GALLIN".
5 E 3175 Me Villar / 139	1642/10/10	Lodz	Ch.-de-Randon, Langogne	<b>VERDIER Pons, MERLE Martin</b>	Me Martin MERLE, de Langogne, baillif du Randonat, au nom de Mgr le marquis de POLIGNAC, baron de Randon et du Randonat, a requis Pons VERDIER, comme mari de Jeanne GALLIN, celle-ci comme tutrice et administratrice des biens des hoirs de feu Laurent FEMENIER, son 1er mari, prendre lodz d'une partie de pré acquise par ledit feu FEMENIER de Jean GALLIN, son beau-frère (contrat devant Me Jean VILLAR).
5 E 3175 Me Villar / 54	1642/05/19	Quittance	Arzenc	<b>VIDAL Etienne, MATHIEU Jean</b>	Jean MATHIEU, laboureur, d'Arzenc, reçoit d'Etienne VIDAL, habitant dudit lieu, 100 livres sur une dette correspondant à l'achat d'une maison (acte reçu par Me Jean VILLAR).
5 E 3175 Me Villar / 146	1642/10/20	Quittance	Ch.-de-Randon, Arzenc	<b>VIDAL Etienne, MATHIEU Jean</b>	Jean MATHIEU, laboureur, d'Arzenc, reçoit d'Etienne VIDAL, natif de Châteauneuf, habitant dudit lieu, 200 livres pour tout reste et entier paiement d'une maison (acte reçu par Me Jean VILLAR).